

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900.

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante:

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Lougheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.